

DÉPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES  Parc Georges Spénale 81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE Tél : 05.63.40.22.00 Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 juin 2026 Délibération n° DL-260623-085 Budget Annexe de Service public de transport urbain Budget Supplémentaire 2026
Date de la convocation : 17 juin 2026 Conseillers en exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 10 Votants : 29 Pour : 29 Vote à l'unanimité	L'an deux mille vingt-six, vingt-trois juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire. Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Stéphane BERGONNIER, Mme Laurence BLANC, Mme Nathalie MARCHAND, M. Denis DEMERSSEMAN, Mme Nadia OULD AMER, adjoints au Maire – Mme Bernadette MARC, M. André SIMON, M. Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Stéphane MARLIAC, Mme Muriel PHILIPPE, Mme Laurence ORCIVAL, Mme Cyndie SOMPAYRAC, Mme Amélie LACOMBE, M. Stéphane FILLION, M. Charles PICHERY, Mme Manon STEMMELLEN, Conseillers municipaux. Excusés : M. Bernard CAPUS (procuration à Mme Amélie LACOMBE), Mme Andrée GINOUX (procuration à Mme Bernadette MARC), M. Alain OURLIAC (procuration à M. André SIMON), M. Jean-Pierre CABARET (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), M. Christian RIGAL (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Mme Marie-Laure GUET (procuration à M. Denis DEMERSSEMAN), M. Cédric PALLUEL (procuration à Mme Hanane MAALLEM), M. Sébastien MOREAU (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), M. Mathieu SYNOWIECKI (procuration à M. Charles PICHERY), Mme Anaïs BONDURAND (procuration à M. Stéphane FILLION). Secrétaire de séance : Mme Bernadette MARC

A la demande de M. le Maire, M. Jérémie COMBES, Directeur du service Finances, Achats et Conseil Stratégique informe l'Assemblée que le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report (reprises des résultats, ...), il ne présente que peu d'écritures. Il respecte les mêmes principes budgétaires que ceux du budget primitif : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget supplémentaire a 3 fonctions principales :

- Intégrer les résultats de l'exercice précédent constatés dans le compte financier unique.
- Ajuster les prévisions budgétaires en fonction des recettes confirmées (fiscalité, dotation globale de fonctionnement, ...), des dépenses nouvelles connues. Ainsi il permet d'augmenter ou réduire certaines lignes comptables et rééquilibrer les sections selon les ajustements réalisés.
- Intégrer de nouveaux projets ou décisions politiques.

Ainsi le budget supplémentaire 2026 du budget annexe de service public transport urbain vient réajuster le budget primitif voté.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitres Recettes	BP 2026	BS 2026
Excédent fct reporté 002	0,00 €	4 899,37 €
Produits divers 13	0,00 €	0,00 €
Ventes et divers 70	13 000,00 €	13 000,00 €
Impôts et taxes 73	0,00 €	0,00 €
Dotations 74	215 000,00 €	215 000,00 €
Produits gestion courante 75	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels 77	0,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes Réelles	228 000,00 €	232 899,37 €
Opérations d'ordre 042	0,00 €	0,00 €
TOTAL	228 000,00 €	232 899,37 €

DEPENSES

Chapitres Dépenses	BP 2026	BS 2026
Charges générales 011	227 800,00 €	232 699,37 €
Charges de personnel 012	0,00 €	0,00 €
Charges courantes 65	200,00 €	200,00 €
Charges financières 66	0,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles 67	0,00 €	0,00 €
TOTAL Dépenses réelles	228 000,00 €	232 899,37 €
Dépenses imprévues 022	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre 042	0,00 €	0,00 €
Virement à section investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL Dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €
TOTAL	228 000,00 €	232 899,37 €

Le budget annexe de service public de gestion de transport urbain de la commune 2026 est établi par chapitre et par nature.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

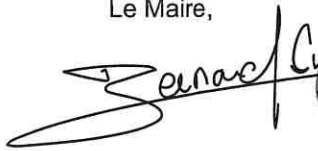
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-11 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 ;
- Vu les documents budgétaires fournis ;
- Vu la délibération n° DL-260623-076 du 23 juin 2026 adoptant le Règlement budgétaire et financier de la Commune ;
- Vu la délibération n° DL-260126-007 du 26 janvier 2026 adoptant le budget primitif 2026 du service public de transport urbain ;
- Vu la délibération n° DL-260623-083 du 23 juin 2026 approuvant le CFU 2025 ;
- Vu la délibération n° DL-260623-084 du 23 juin 2026 portant affectation de résultats de l'exercice 2025 ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale, Prévention et Sécurité » du 15 juin 2026 ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget supplémentaire du Budget annexe du service public de transport urbain pour l'exercice 2026 ;

DÉCIDE

- D'adopter le budget supplémentaire au titre de l'exercice 2026 du service public de transport urbain, arrêté comme présenté ci-dessus.
- De préciser que le budget de l'exercice 2026 a été établi et voté par chapitre et par nature.
- De charger M. le Maire et M. le Comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

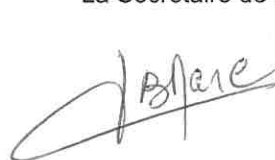
Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN

La Secrétaire de séance,



Bernadette MARC

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 081-218102713-20260703-DL260623085-BF



Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-260623-079 du 23/06/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 23/06/2026
Le Maire
Raphaël BERNARDIN



Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 081-218102713-20260623-DL260623079-BF

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2026

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report (reprises des résultats, ...), il ne présente que peu d'écritures. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Ainsi les budgets supplémentaires 2026 ont été construits conformément aux conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité du service public.
- Prendre en compte les éléments conjoncturels impactant la commune : diminution de la dotation globale de fonctionnement, ralentissement du marché de l'immobilier, tendance économique inflationniste, impact des mesures nationales sur la masse salariale.
- Maîtriser les choix d'investissements avec pour objectifs de poursuivre la trajectoire dictée par le développement démographique du Territoire.
- Préserver la santé financière de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE SAINT-SULPICE LA POINTE

Le budget supplémentaire de la Commune s'équilibre à 12 213 735,80 € en section de fonctionnement et à 6 245 526,25 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement représente les dépenses du « quotidien » de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les principaux ajustements concernent :

- L'intégration de l'excédent de fonctionnement reporté de 297 097,80 € qui fait suite à la décision d'affectation de résultats votée par le conseil municipal.
- L'écriture des recettes fiscales notifiées par les services fiscaux à la Commune par le biais du document intitulé « Etat 1259 ».

Ces recettes représentent pour 2026, 5 310 037,00 € après effet du coefficient correcteur qui viennent s'inscrire au chapitre 73 impôts et taxes. Pour mémoire, 5 241 021,00 € de recettes avaient été envisagés dans le cadre du budget primitif de la Commune.

	2023	2024	2025	2026
Base TH	551 591	530 291	442 476	377 200
Base TFB	10 407 414	10 702 245	11 127 034	11 354 000
Base TFnB	84 045	88 552	82 350	83 400
Taux TH	11,76%	11,76%	11,76%	11,76%
Taux TFB	61,53%	61,53%	61,53%	61,53%
Taux TFnB	120,74%	120,74%	120,74%	120,74%
effet coeff correcteur	1 699 795 €	1 723 845 €	1 781 564 €	1 821 135 €
allocations compensatrices	748 048 €	663 531 €	641 961 €	733 187 €
Produit TH	64 867 €	62 362 €	52 035 €	44 359 €
Produit TFB	6 403 682 €	6 585 091 €	6 846 464 €	6 986 116 €
Produit TFnB	101 476 €	106 918 €	99 429 €	100 697 €
Produit fiscal sans alloc compens	4 870 230 €	5 030 526 €	5 216 365 €	5 310 037 €
Produit fiscal avec alloc compens	5 618 278 €	5 694 057 €	5 858 326 €	6 043 224 €
		5 030 526 €	5 216 365 €	5 310 037 €
	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26
Evolution des Bases TH	72,1%	-3,9%	-16,6%	-14,8%
Evolution des Bases TFB	9,4%	2,8%	4,0%	2,0%
Evolution des Bases TFnB	3,3%	5,4%	-7,0%	1,3%
Evolution compensation TFB pro	7,3%	-12,7%	-3,4%	12,4%
Evolution produit fiscal sans TFB pro			3,69%	1,80%
Evolution produit fiscal avec TFB pro	9,58%	1,35%	2,88%	3,16%

A cela viennent se rajouter les recettes liées à la compensation d'exonération de 25 % de la Taxe Foncière sur les locaux professionnels qui représentent 522 812,00 €, impactées à la baisse par les mesures prises dans le cadre de la loi de finances 2026. La commune bénéficie également d'allocations compensatrices au titre des logements sociaux de longue durée qui représentent un montant de 188 520,00 €. Ces recettes sont reprises au chapitre 74 : Dotations participations et subventions.

- L'intégration des montants de Dotation Globale de Fonctionnement qui ont été notifiés à la Commune pour l'exercice 2026. Ces recettes représentent un montant de 1 259 057,00 € qui sont inscrites au chapitre 74.

Cette somme se répartit selon les différentes composantes suivantes :

	2025	2026	variation25/26
Dotation forfaitaire	656 059,00 €	667 492,00 €	1,74%
DSU	244 760,00 €	264 458,00 €	8,05%
DSR Bourg centre	348 067,00 €	0,00 €	-100,00%
DSR Péréquation	0,00 €	0,00 €	0,00%
DSR Cible	165 023,00 €	0,00 €	-100,00%
DNP	282 879,00 €	327 107,00 €	15,63%
TOTAL DGF	1 696 788,00 €	1 259 057,00 €	-25,80%



L'évolution des recettes de Dotation Globale de Fonctionnement représente une baisse de 437 731,00 € de recettes par rapport à l'année 2025.

- La prise en compte de la baisse du nombre d'enfants inscrits dans les écoles impactant le montant des recettes liées à la restauration scolaire.

Le budget supplémentaire en recettes de fonctionnement de la commune se présente comme suit :

Chapitres Recettes	BP 2026	BS 2026
Excédent fct reporté 002		297 097,80 €
Produits divers 13	70 000,00 €	75 000,00 €
Ventes et divers 70	987 900,00 €	922 400,00 €
Impôts et taxes 73	1 341 183,00 €	1 421 183,00 €
Impositions directes 731	5 874 758,00 €	6 022 896,00 €
Dotations 74	2 834 599,00 €	3 193 959,00 €
Produits gestion courante 75	65 060,00 €	76 150,00 €
Produits financiers 76	50,00 €	50,00 €
Produits exceptionnels 77	15 000,00 €	15 000,00 €
Reprises sur provisions 78	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL Recettes Réelles	11 193 550,00 €	11 731 638,00 €
Opérations d'ordre 042	185 000,00 €	185 000,00 €
TOTAL	11 378 550,00 €	12 213 735,80 €

Ce sont 835 185,80 € de recettes qui sont intégrées par ce budget supplémentaire. Ce dernier fait apparaître une diminution globale de -278 630,00 € par rapport au budget primitif 2025.

DEPENSES

Les principaux ajustements concernent :

- le réajustement de crédits inscrits au chapitre 011 charges à caractère général visant notamment à prendre en compte la réponse aux besoins d'entretien en termes de patrimoine bâti, routier et espaces verts. Ces interventions sont mises en œuvre par une augmentation des campagnes de Points à Temps Automatiques (PATA) et de signalisation routière horizontale, l'externalisation de l'entretien des espaces verts de zones identifiées en lotissements de la commune, et l'externalisation d'une partie du nettoyage des bâtiments communaux afin de concentrer les moyens humains de la commune sur les écoles notamment. L'enveloppe de ce chapitre augmente ainsi à hauteur de 2 900 000 €.

- l'intégration au chapitre 65, charges de gestion courante, de 55 000,00€ de revalorisation de la subvention d'équilibre au centre communal d'action sociale, ainsi que l'inscription de l'ensemble des crédits nécessaires aux participations obligatoires de la commune : transport des lycéens, entretien de l'éclairage public, participation aux frais de fonctionnement des écoles privés, ... le chapitre 65 représente pour 2026 une enveloppe de 1 257 800,00 €.

- le rajout pour 135 000,00 € des crédits nécessaires à la dotation aux amortissements de l'année.

- l'écriture de 100 647,80 € de crédits supplémentaires inscrits au chapitre 023 virement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement intégrées par le budget supplémentaire se répartissent comme suit

Chapitres Dépenses	BP 2026	BS 2026
Charges générales 011	2 594 425,00 €	2 900 000,00 €
Charges de personnel 012	6 460 840,00 €	6 500 000,00 €
Atténuations de produits 014	5 000,00 €	8 500,00 €
Charges courantes 65	1 004 497,00 €	1 257 800,00 €
Charges financières 66	115 000,00 €	115 000,00 €
Charges exceptionnelles 67	10 000,00 €	10 000,00 €
Dotations aux provisions 68	10 000,00 €	8 000,00 €
TOTAL Dépenses réelles	10 199 762,00 €	10 799 300,00 €
Dépenses imprévues 022	0,00 €	
Opérations d'ordre 042	645 100,00 €	780 100,00 €
Virement à section investissement 023	533 688,00 €	634 335,80 €
TOTAL Dépenses d'ordre	1 178 788,00 €	1 414 435,80 €
TOTAL	11 378 550,00 €	12 213 735,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 6 245 526,25 €.

Les ajustements suivants sont réalisés :

- Reprise du déficit d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2025 pour un montant de 82 593,68 €
- 50 000,00 € sont intégrés au chapitre 20 en prévision de réalisation d'études portant sur des dépenses d'équipements à venir.
- 749 738,90 € au chapitre 21, Immobilisations corporelles, pour permettre la réalisation de travaux d'entretien du patrimoine, de la voirie, de végétalisation ou d'acquisition foncière et de matériel.
- 203 315,22 € au chapitre 23, immobilisations en cours, correspondant à la réalisation des principales opérations comme présenté lors du débat d'orientations budgétaires :
 - Le démarrage des travaux de réalisation du projet Amassada.
 - La réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'école Louisa Paulin (menuiseries, remplacement système CVC, passage en LED, ...)
 - Création d'une aire de jeux parc Georges Spénale
 - Passage en LED des terrains de rugby avec remplacement des mâts d'éclairage du terrain honneur.
 - Travaux de voiries en différents sites identifiés sur la commune.
 - Travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Les dépenses d'équipements intégrées par le budget supplémentaire représentent un montant de 1 003 054,12 € et se répartissent comme suit :

Chapitres Dépenses	BP 2026	BS 2026
Déficit d'investissement reporté 001		82 593,68 €
Emprunts (capital payé) 16	780 000,00 €	780 000,00 €
Etudes 20	101 775,12 €	151 775,12 €
subventions équipements versées 204	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles 21	1 302 868,06 €	2 052 606,96 €
Immobilisations en cours 23	1 670 235,27 €	1 873 550,49 €
Participation et créances rattachées 26	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières 27	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL Dépenses réelles	3 874 878,45 €	4 960 526,25 €
Dépenses imprévues 020		
Opérations d'ordre 040	185 000,00 €	185 000,00 €
Opérations d'ordre 041	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
TOTAL	5 159 878,45 €	6 245 526,25 €

RECETTES

En recettes d'investissements, le budget supplémentaire intègre :

- l'affectation du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement tel que décidé par le conseil municipal d'un montant d'1 000 000,00 €, inscrit au chapitre 10 dotations.
 - la prévision de virement de la section de fonctionnement inscrite au chapitre 021 pour 634 335,80 €
 - l'ajustement des crédits nécessaires à la passation de la dotation aux amortissements pour 135 000,00 €
 - la suppression de la prévision de recours à l'emprunt inscrite au budget primitif pour un montant de 150 000,00 €.
- Les recettes et dépenses inscrites au budget supplémentaire représentent un montant de 1 085 647,80 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitres Recettes	BP 2026	BS 2026
Excédents investissement reporté 001	- €	- €
Virement de la section fct 021	533 688,00 €	634 335,80 €
Dotations 10	680 000,00 €	1 680 000,00 €
Excédents fct capitalisés 1068		
Subventions 13	1 831 090,45 €	1 831 090,45 €
Emprunts encaissés 16	150 000,00 €	0,00 €
Produits des cessions 024	220 000,00 €	220 000,00 €
immobilisations corporelles 21	0,00 €	
autres immobilisations financière 27		
TOTAL Recettes Réelles	3 414 778,45 €	4 365 426,25 €
Opérations d'ordre 040	645 100,00 €	780 100,00 €
Opérations d'ordre 041	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
TOTAL	5 159 878,45 €	6 245 526,25 €

A ce stade, aucun recours à un nouvel emprunt n'est envisagé sur l'exercice 2026.

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget supplémentaire du service public de gestion de l'assainissement collectif vient rajouter 83 595,51 € en section de fonctionnement qui correspondent à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 pour 58 595,51 € et au réajustement des recettes propres liées à la réversion du délégataire.

Ces recettes sont répercutées principalement en dépenses sur les crédits nécessaires à la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2026.

Ainsi la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 684 095,51 €.

Chapitres Dépenses	BP 2026	BS 2026
Charges générales 011	120 000,00 €	140 000,00 €
Charges de personnel 012	70 000,00 €	75 000,00 €
Charge de gestion courante 65	5 000,00 €	5 000,00 €
Charges financières 66	36 000,00 €	41 000,00 €
Charges exceptionnelles 67	20 000,00 €	20 000,00 €
Dotations aux provisions 68	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL Dépenses réelles	253 500,00 €	283 500,00 €
Opérations d'ordre 042	347 000,00 €	400 595,51 €
Virement à section investissement 023	- €	- €
TOTAL Dépenses d'ordre	347 000,00 €	400 595,51 €
TOTAL	600 500,00 €	684 095,51 €

Chapitres Recettes	BP 2026	BS 2026
Excédent fct reporté 002	- €	58 595,51 €
Produits divers 13	- €	- €
Ventes et divers 70	575 000,00 €	600 000,00 €
Reprise sur provision 78	500,00 €	500,00 €
TOTAL Recettes Réelles	575 500,00 €	600 500,00 €
Opérations d'ordre 042	25 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL Recettes d'ordre	25 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL	600 500,00 €	684 095,51 €

En section d'investissement, le budget supplémentaire rajoute 1 123 360,20 € de recettes qui correspondent à la reprise de l'excédent d'investissement reporté pour 919 764,69 €, à l'affectation du résultat de la section d'exploitation pour un montant de 150 000,00 € inscrite au chapitre 10 ainsi qu'à l'augmentation des crédits nécessaires à la dotation aux amortissements.

En dépenses d'équipements les ajustements correspondent à l'augmentation de :

- 63 360,21 € de l'enveloppe dédiée aux immobilisations corporelles (chapitre 21), pour la réalisation de travaux d'extension de réseau programmée notamment afin de raccorder le projet de padel.

- 1 060 000,00 € de l'enveloppe dédiée aux immobilisations en cours, en prévision de la réalisation de travaux relatifs au projet de réutilisation des eaux traitées avec en particulier l'installation de l'unité de REUT au niveau de la station d'épuration.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 846 710,20 €.

Chapitres Dépenses	BP 2026	BS 2026
Déficit d'investissement reporté 001	- €	- €
Subvention d'investissement 13	2 500,00 €	2 500,00 €
Emprunts (capital payé) 16	140 000,00 €	140 000,00 €
Etudes 20	100 000,00 €	100 000,00 €
Immobilisations corporelles 21	200 000,00 €	283 360,20 €
Immobilisations en cours 23	205 850,00 €	1 265 850,00 €
TOTAL Dépenses réelles	648 350,00 €	1 771 710,20 €
Dépenses imprévues 020	- €	- €
Opérations d'ordre 040	25 000,00 €	25 000,00 €
Opérations d'ordre 041	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL Dépenses d'ordre	75 000,00 €	75 000,00 €
TOTAL	723 350,00 €	1 846 710,20 €

Chapitres Recettes	BP 2026	BS 2026
Excédent d'invest reporté 001	- €	919 764,69 €
Virement de la section fct 021	- €	- €
Dotations 10	34 200,00 €	184 200,00 €
Subventions 13	292 150,00 €	292 150,00 €
Emprunts encaissés 16	- €	- €
TOTAL	326 350,00 €	1 396 114,69 €
Opérations d'ordre 040	347 000,00 €	400 595,51 €
Opérations d'ordre 041	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL Recettes d'ordre	397 000,00 €	450 595,51 €
TOTAL	723 350,00 €	1 846 710,20 €

Aucun nouvel emprunt n'est envisagé à ce stade sur l'exercice 2026.

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN

Le budget supplémentaire du budget de service public de transport urbain intègre recette la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 pour un montant de 4 899,37 €.

Cette somme est reprise en dépenses de fonctionnement au chapitre 011, charge à caractère général, afin de palier une potentielle hausse du montant mensuel reversé par la commune à la société publique locale d'un point à l'autre qui exploite les deux lignes de bus.

La section de fonctionnement du budget supplémentaire du service public de transport urbain s'équilibre à hauteur de 232 899,37 € et se présente comme suit :

Chapitres Dépenses	BP 2026	BS 2026	Chapitres Recettes	BP 2026	BS 2026
Charges générales 011	227 800,00 €	232 699,37 €	Excédent fct reporté 002	0,00 €	4 899,37 €
Charges de personnel 012	0,00 €	0,00 €	Produits divers 13	0,00 €	0,00 €
			Ventes et divers 70	13 000,00 €	13 000,00 €
Charges courantes 65	200,00 €	200,00 €	Impôts et taxes 73	0,00 €	0,00 €
Charges financières 66	0,00 €	0,00 €	Dotations 74	215 000,00 €	215 000,00 €
Charges exceptionnelles 67	0,00 €	0,00 €	Produits gestion courante 75	0,00 €	0,00 €
TOTAL Dépenses réelles	228 000,00 €	232 899,37 €	Produits exceptionnels 77	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues 022	0,00 €	0,00 €	TOTAL Recettes Réelles	228 000,00 €	232 899,37 €
Opérations d'ordre 042	0,00 €	0,00 €	Opérations d'ordre 042	0,00 €	0,00 €
Virement à section investissement	0,00 €	0,00 €			
TOTAL Dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €			
TOTAL	228 000,00 €	232 899,37 €	TOTAL	228 000,00 €	232 899,37 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTAUTY

Ce budget annexe retrace toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots.

Le budget supplémentaire de cette opération intègre en section de fonctionnement le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 représentant :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 65 252,69 €. Cette somme est ajoutée en dépenses au chapitre 011, charges à caractère général afin d'équilibrer cette section.
- Un déficit de la section d'investissement de 53 478,79 € compensé en recettes par une prévision de versement d'une participation du budget principal d'un montant équivalent inscrite au chapitre 16, emprunt et dettes.

A noter que les budgets de lotissement ne peuvent bénéficier d'une affectation de résultats de la section de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Ainsi, le budget supplémentaire vient équilibrer la section de fonctionnement à hauteur de 66 992,69 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres Dépenses	BP 2026	BS 2026
Déficit fonctionnement reporté 001	- €	- €
Charges générales 011	0,00 €	65 252,69 €
Charges de personnel 012	0,00 €	0,00 €
Charges courantes 65	0,00 €	0,00 €
Charges financières 66	1 590,00 €	1 590,00 €
Charges exceptionnelles 67	0,00 €	0,00 €
Dotations aux provisions	150,00 €	150,00 €
TOTAL Dépenses réelles	1 740,00 €	66 992,69 €
Dépenses imprévues 022	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre 042	0,00 €	0,00 €
Virement à section investissement 023	0,00 €	0,00 €
TOTAL Dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 740,00 €	66 992,69 €

Chapitres Recettes	BP 2026	BS 2026
Excédent fct reporté 002	0,00 €	65 252,69 €
Produits divers 13	0,00 €	0,00 €
Ventes et divers 70	0,00 €	0,00 €
Impôts et taxes 73	0,00 €	0,00 €
Dotations 74	0,00 €	0,00 €
Produits gestion courante 75	1 640,00 €	1 640,00 €
Produits exceptionnels 77	0,00 €	0,00 €
Reprise sur provisions 78	100,00 €	100,00 €
TOTAL Recettes Réelles	1 740,00 €	1 740,00 €
Opérations d'ordre 042	0,00 €	0,00 €
TOTAL Dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 740,00 €	66 992,69 €

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à un montant de 71 478,79 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres Dépenses	BP 2026	BS 2026
Déficit d'investissement reporté 001	0,00 €	53 478,79 €
Subvention d'investissement 13	0,00 €	0,00 €
Emprunts (capital payé) 16	18 000,00 €	18 000,00 €
Etudes 20	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles 21	0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours 23	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières 27	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues 020	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre 040	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre 041	0,00 €	0,00 €
TOTAL	18 000,00 €	71 478,79 €

Chapitres Recettes	BP 2026	BS 2026
Excédent d'invest reporté 001	0,00 €	0,00 €
Virement de la section fct 021	0,00 €	0,00 €
Dotations 10	0,00 €	0,00 €
Subventions 13	0,00 €	0,00 €
Emprunts encaissés 16	0,00 €	53 478,79 €
Autres immobilisations financières 27	18 000,00 €	18 000,00 €
Opérations d'ordre 040	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre 041	0,00 €	0,00 €
TOTAL	18 000,00 €	71 478,79 €

BUDGET ANNEXE**SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ENERGIES RENOUVELABLES**

Le budget supplémentaire vient intégrer en section de fonctionnement les résultats de 2025 avec un excédent reporté de l'exercice 2025 en recettes pour un montant de 17 494,50 €.

Cette somme est répartie en dépenses entre les chapitres 011, charges à caractère général et 65, charges de gestion courante, ainsi la section de fonctionnement vient s'équilibrer à un montant de 97 494,50 €.

Chapitres Dépenses	BP 2026	BS 2026
Charges générales 011	18 000,00 €	30 494,50 €
Charges de personnel 012	20 000,00 €	20 000,00 €
Charge de gestion courante 65	- €	5 000,00 €
Charges financières 66	15 000,00 €	15 000,00 €
Charges exceptionnelles 67	5 000,00 €	5 000,00 €
Dotations aux provisions 68	- €	- €
TOTAL Dépenses réelles	58 000,00 €	75 494,50 €
Dépenses imprévues 022	- €	- €
Opérations d'ordre 042	22 000,00 €	22 000,00 €
Virement à section investissement 023	- €	- €
TOTAL Dépenses d'ordre	22 000,00 €	22 000,00 €
TOTAL	80 000,00 €	97 494,50 €

Chapitres Recettes	BP 2026	BS 2026
Excédent fct reporté 002	- €	17 494,50 €
Produits divers 13	- €	- €
Ventes et divers 70	80 000,00 €	80 000,00 €
Impôts et taxes 73	- €	- €
Dotations 74	- €	- €
Produits gestion courante 75	- €	- €
Produits exceptionnels 77	- €	- €
TOTAL Recettes Réelles	80 000,00 €	80 000,00 €
Opérations d'ordre 042	- €	- €
TOTAL Recettes d'ordre	- €	- €
TOTAL	80 000,00 €	97 494,50 €

En section d'investissement le budget supplémentaire intègre en dépenses le déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2025 pour un montant de 34 845,84 €.

Les dépenses sont également réajustées afin de prendre en compte les crédits nécessaires aux études et travaux du projet de réseau de chaleur urbain.

Les recettes sont réajustées en conséquence au niveau du montant de l'emprunt nécessaire au financement de ce projet.

Ainsi, le budget supplémentaire 2026 vient équilibrer la section d'investissement à 2 752 095,84 € soit un réajustement de + 172 845,84 € par rapport au budget primitif 2026.

Chapitres Dépenses	BP 2026	BS 2026
Déficit d'investissement reporté 001	- €	34 845,84 €
Subvention d'investissement 13	- €	- €
Emprunts (capital payé) 16	22 000,00 €	22 000,00 €
Etudes 20	57 250,00 €	87 250,00 €
Immobilisations corporelles 21	- €	- €
Immobilisations en cours 23	2 500 000,00 €	2 608 000,00 €
TOTAL Dépenses réelles	2 579 250,00 €	2 752 095,84 €
Dépenses imprévues 020	- €	- €
Opérations d'ordre 040	- €	- €
Opérations d'ordre 041	- €	- €
TOTAL Dépenses d'ordre	- €	- €
TOTAL	2 579 250,00 €	2 752 095,84 €

Chapitres Recettes	BP 2026	BS 2026
Excédent d'invest reporté 001	- €	- €
Virement de la section fct 021	- €	- €
Dotations 10	- €	- €
Excédents fct capitalisés 1068	- €	- €
Subventions 13	1 675 000,00 €	1 647 028,00 €
Emprunts encaissés 16	882 250,00 €	1 083 067,84 €
TOTAL	2 557 250,00 €	2 730 095,84 €
Opérations d'ordre 040	22 000,00 €	22 000,00 €
Opérations d'ordre 041	- €	- €
TOTAL Recettes d'ordre	22 000,00 €	22 000,00 €
TOTAL	2 579 250,00 €	2 752 095,84 €

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE GESTION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES URBAINES

Le budget supplémentaire vient intégrer les résultats de l'exercice 2025.

Il reprend ainsi l'affectation de résultat de 50 000 € en recettes de la section d'investissement visant à financer des travaux d'entretien de réseau.

En section de fonctionnement, le budget supplémentaire reprend l'excédent de fonctionnement reporté en recettes pour un montant de 101 305,18 €.

Cette somme est ventilée en section de fonctionnement sur le chapitre 011, charges à caractère général afin de permettre le financement de petits travaux d'entretien de réseau et sur le chapitre 65, charges de gestion courante afin de pouvoir verser au délégataire Suez le montant de la redevance contractualisé dans le cadre de la Délégation de service public mise en place depuis 2024.

Au titre du budget supplémentaire, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 136 305,18 €.

Chapitres Dépenses	BP 2026	BS 2026
Déficit fonctionnement reporté 001	- €	- €
Charges générales 011	8 400,00 €	36 305,18 €
Charges de personnel 012	0,00 €	0,00 €
Charges courantes 65	35 000,00 €	100 000,00 €
Charges financières 66	0,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles 67	0,00 €	0,00 €
Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €
TOTAL Dépenses réelles	43 400,00 €	136 305,18 €
Dépenses imprévues 022	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre 042	0,00 €	0,00 €
Virement à section investissement 023	0,00 €	0,00 €
TOTAL	43 400,00 €	136 305,18 €

Chapitres Recettes	BP 2026	BS 2026
Excédent fct reporté 002	0,00 €	101 305,18 €
Produits divers 13	0,00 €	0,00 €
Ventes et divers 70	0,00 €	0,00 €
Impôts et taxes 73	0,00 €	0,00 €
Dotations 74	43 400,00 €	35 000,00 €
Produits gestion courante 75	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels 77	0,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes Réelles	43 400,00 €	35 000,00 €
Opérations d'ordre 042	0,00 €	0,00 €
TOTAL	43 400,00 €	136 305,18 €

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à hauteur de 50 000 €.

Chapitres Dépenses	BP 2026	BS 2026
Déficit d'investissement reporté 001	0,00 €	0,00 €
Subvention d'investissement 13	0,00 €	0,00 €
Emprunts (capital payé) 16	0,00 €	0,00 €
Etudes 20	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles 21	0,00 €	50 000,00 €
Immobilisations en cours 23	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières 27	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues 020	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre 040	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre 041	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	50 000,00 €

Chapitres Recettes	BP 2026	BS 2026
Excédent d'invest reporté 001	0,00 €	0,00 €
Virement de la section fct 021	0,00 €	0,00 €
Dotations 10	0,00 €	50 000,00 €
Excédents fct capitalisés 1068	0,00 €	0,00 €
Subventions 13	0,00 €	0,00 €
Emprunts encaissés 16	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières 27	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre 040	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre 041	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	50 000,00 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 081-218102713-20260623-DL260623079-BF

Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-260623-085 du 23/06/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 23/06/2026
Le Maire
Raphaël BERNARDIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE**SAINT-SULPICE LA POINTE
COMMUNE**

Numéro SIRET : 21810271300177

Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE GILLAC

Budget supplémentaire relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : TRANSPORT URBAIN

Instruction budgétaire et comptable M.43(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	31
A4.1 - Equilibre des opérations financières	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	35
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	36
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	37
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	38
A6 - Etat des charges transférées	39
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	40

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	42
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	43
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	44
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	45
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	46
B1.7 - Etat des engagements reçus	47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	49

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	50
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	53
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	54

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	55
--------------------------	----

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
 - sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 0% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****AI****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 899,37	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 899,37
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 899,37	4 899,37

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 899,37	4 899,37
---------------------	----------	----------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES****AZ****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	227 800,00	0,00	4 899,37	4 899,37	232 699,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
Total des dépenses de gestion des services		228 000,00	0,00	4 899,37	4 899,37	232 899,37
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		228 000,00	0,00	4 899,37	4 899,37	232 899,37
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		228 000,00	0,00	4 899,37	4 899,37	232 899,37

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**232 899,37****RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	215 000,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		228 000,00	0,00	0,00	0,00	228 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		228 000,00	0,00	0,00	0,00	228 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		228 000,00	0,00	0,00	0,00	228 000,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**232 899,37****Pour information :**
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**
0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT RE

-0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00****Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (7)**

0,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 899,37		4 899,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		4 899,37	0,00	4 899,37

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 899,37
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE**4 899,37**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**4 899,37**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 081-218102713-20260703-DL260623085-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES****A1**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	227 800,00	4 899,37	4 899,37
60227	Titres de transport	2 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	500,00	500,00
611	Sous-traitance générale	225 750,00	4 399,37	4 399,37
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	200,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		228 000,00	4 899,37	4 899,37
66	Charges financières (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		228 000,00	4 899,37	4 899,37
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		228 000,00	4 899,37	4 899,37

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 899,37
---	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 000,00	0,00	0,00
7061	Transport de voyageur	13 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	215 000,00	0,00	0,00
748	Des tiers	215 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		228 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		228 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		228 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	4 899,37
---------------------------------------	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 899,37
--	----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 081-218102713-20260703-DL260623085-BF

IV
A1.1

IV – ANNEXES						
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE						

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 081-218102713-20260703-DL260623085-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					0,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 081-218102713-20260703-DL260623085-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 081-218102713-20260703-DL260623085-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE****A1.5****A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années) 1	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles		Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	0,00	VI
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION****A5.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (montant de la charge restant à amortir I-(II+III)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Nota. – Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification dite « Gissler » des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****IV****B1.2****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %(3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 081-218102713-20260703-DL260623085-BF

IV – ANNEXES											
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS											
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT											

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.2**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
DETAIL DES EFFECTIFS PAR EMPLOI FONCTIONNEL OU FILIERE A LA CLOTURE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) : DETAIL DES EFFECTIFS PAR TYPE DE RECRUTEMENT

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2**

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2**

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à HÔTEL DE VILLE, Parc Georges Spénale, 81370 SAINT-SULPICE LA POINTE(1). Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part de capital</u>				
<u>Garantie d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 081-218102713-20260703-DL260623085-BF

IV

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV – ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES****IV**
D

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/06/2026

Présenté par Raphaël BERNARDIN,
A SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL le 23/06/2026
Raphaël BERNARDIN,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ORDINNAIRE
A SAINT-SULPICE LA POINTE, le 23/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

001. BERNARDIN Raphaël , Maire	
002. MAALLEM Hanane , 1ère Adjointe	
003. BERGONNIER Stéphane , 2ème Adjoint	
004. BLANC Laurence , 3ème Adjointe	
005. CAPUS Bernard , 4ème Adjoint	
006. MARCHAND Nathalie , 5ème Adjointe	
007. DEMERSSEMAN Denis , 6ème Adjoint	
008. OULD AMER Nadia , 7ème Adjointe	
009. MARC Bernadette , Conseillère	
010. SIMON André , Conseiller	
011. GINOUX Andrée , Conseillère	
012. OURLIAC Alain , Conseiller	
013. JOUVE Christian , Conseiller	
014. DRABEK Marie-Claude , Conseillère	
015. CABARET Jean-Pierre , Conseiller	
016. RIGAL Christian , Conseiller	
017. GUET Marie-Laure , Conseillère	
018. MARLIAC Stéphane , Conseiller	
019. MURIEL Philippe , Conseillère	
020. ORCIVAL Laurence , Conseillère	

IV – ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES**

021. PALLUEL Cédric , Conseiller	
022. SOMPAYRAC Cyndie , Conseillère	
023. VAUZELLE Amélie , Conseillère	
024. MOREAU Sébastien , Conseiller	
025. FILLION Stéphane , Conseiller	
026. SYNOWIECKI Mathieu , Conseillère	
027. BONDURAND Anaïs , Conseillère	
028. PICHERY Charles , Conseiller	
029. STEMMELEN Manon , Conseillère	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Raphaël BERNARDIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Hôtel de Ville, Parc Georges Spénale, 81370 Saint-Sulpice la Pointe, le

SAINT-SULPICE LA POINTE - TRANSPORT URBAIN - BS (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 29

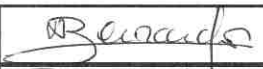
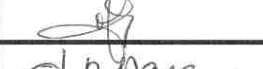
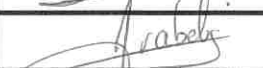
VOTES :
 Pour : 19
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 17/06/2026

Présenté par Raphaël BERNARDIN,
 A SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL le 23/06/2026
 Raphaël BERNARDIN,

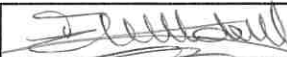
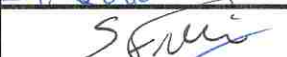
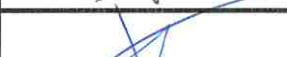
Délibéré par l'assemblée, réunie en session ORDINNAIRE
 A SAINT-SULPICE LA POINTE, le 23/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

001. BERNARDIN Raphaël , Maire	
002. MAALLEM Hanane , 1ère Adjointe	
003. BERGONNIER Stéphane , 2ème Adjoint	
004. BLANC Laurence , 3ème Adjointe	
005. CAPUS Bernard , 4ème Adjoint	
006. MARCHAND Nathalie , 5ème Adjointe	
007. DEMERSSEMAN Denis , 6ème Adjoint	
008. OULD AMER Nadia , 7ème Adjointe	
009. MARC Bernadette , Conseillère	
010. SIMON André , Conseiller	
011. GINOUX Andrée , Conseillère	
012. OURLIAC Alain , Conseiller	
013. JOUVE Christian , Conseiller	
014. DRABEK Marie-Claude , Conseillère	
015. CABARET Jean-Pierre , Conseiller	
016. RIGAL Christian , Conseiller	
017. GUET Marie-Laure , Conseillère	
018. MARLIAC Stéphane , Conseiller	
019. MURIEL Philippe , Conseillère	
020. ORCIVAL Laurence , Conseillère	

SAINT-SULPICE LA POINTE - TRANSPORT URBAIN - BS (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

021. PALLUEL Cédric , Conseiller	
022. SOMPAYRAC Cyndie , Conseillère	
023. VAUZELLE Amélie , Conseillère	
024. MOREAU Sébastien , Conseiller	
025. FILLION Stéphane , Conseiller	
026. SYNOWIECKI Mathieu , Conseillère	
027. BONDURAND Anaïs , Conseillère	
028. PICHERY Charles , Conseiller	
029. STEMMELEN Manon , Conseillère	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Raphaël BERNARDIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Hôtel de Ville, Parc Georges Spénale, 81370 Saint-Sulpice la Pointe, le

23 JUIN 2026